

## [Text]

Another key part of the healthy social infrastructure which CPJ proposes is a guaranteed annual income to provide parents with an adequate income. Under CPJ's social development and job creation fund, a Toronto family of four would have a gross income of \$19,000, well above the current welfare rates.

In our view, public policy should deal with the problems of poverty and child care separately where possible. Poverty should be tackled with a guaranteed annual income, geared to the number of children in a family. Day care policy should not be aimed at alleviating poverty directly. Rather, it should be designed so that government enables and supports families in their day care responsibilities, and indirectly, so that parents are free to pursue paid work to help relieve their poverty.

Within this context, CPJ's view is that day care policies should recognize the prior right and responsibility of parents to choose the value of framework that will shape the care of their children. Parents should have the freedom to decide on the day care of their choice, whether it is the school, church or workplace, and what value, pedagogy, language and faith programs they desire. Policies should favour day care arrangements that allow parents to exercise their involvement to the maximum degree possible, including the actual direction of the centres.

## • 2100

In connection with the order of reference of your committee, the second item, in which you raise the question as to what the role of government should be in child care, in our brief, as you have noticed, pages 9 through 12 deal with that particular problem and emphasize that the government, while it should not assume total responsibility for child and day care in Canada, must exercise its public justice responsibility and see to it that there is a context in which all society's institutions play their own particular role in enabling parents to fulfil their primary task and that where necessary the government must go out of its way, through appropriate budget measures and other public policy, to see to it that no family lives in poverty and that all families can provide a kind of child care and if necessary day care that their children are entitled to. Public policies and government funding for day care should not predetermine or be biased in favour of one form of child care over another. Government payments toward child care, including the care of a child at home, should go directly to parents, who could redeem the grant through various channels.

We urge the committee to recommend to the government that its next budget include tax measures that will enable parents to provide quality care for their children, be that at

## [Translation]

Un autre élément important d'une bonne infrastructure sociale et que le CPJ propose, c'est le revenu annuel garanti permettant d'assurer aux parents un revenu suffisant. Selon les chiffres que le CPJ a retenus dans le cadre de son projet de fonds de développement social et de création d'emplois, une famille de quatre personnes vivant à Toronto aurait un revenu brut de 19,000\$, soit un montant bien supérieur au taux actuel des prestations d'aide sociale.

À notre avis, et dans la mesure du possible, le gouvernement devrait considérer que la pauvreté et les garderies sont deux problèmes distincts. Il conviendrait de s'attaquer à la pauvreté au moyen du revenu annuel garanti, calculé en fonction du nombre d'enfants. La politique en matière de garderies ne devrait pas viser directement à soulager la pauvreté. Au contraire, l'action du gouvernement devrait viser à aider les familles à régler les frais de garderie et, de manière indirecte, à permettre aux parents de chercher un emploi et à contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leur situation financière.

Dans ce contexte, le CPJ considère que toute politique adoptée à l'égard des garderies devrait reconnaître que les parents ont à la fois le droit et la responsabilité de choisir le type de cadre qui déterminera la manière dont leurs enfants sont élevés. Les parents devraient avoir la liberté de choisir le type de garderie qui leur convient le mieux, qu'il s'agisse d'une garderie organisée dans le cadre d'une école, d'une église ou en milieu de travail et de choisir également le type de valeurs, de pédagogie, de langue et de religion dans lequel leurs enfants seront élevés. Les politiques adoptées devraient favoriser les systèmes qui permettent aux parents de participer au maximum, y compris à la direction des garderies.

En ce qui concerne le mandat de votre Comité, le second élément et de la question du rôle qui revient au gouvernement en matière de garderies, vous noterez que dans notre exposé, aux pages 9 à 12, nous avons examiné ce problème précis et nous pensons que le gouvernement ne devrait pas assumer l'entière responsabilité pour l'éducation des enfants et les garderies au Canada mais qu'il doit exercer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la justice publique et veiller à la création d'un contexte qui permet à l'ensemble des institutions de la société de jouer pleinement leur rôle et aux parents de remplir leur tâche centrale. Le cas échéant, le gouvernement doit aller au-delà du strict nécessaire, et par des mesures budgétaires et autres, s'assurer qu'aucune personne ne souffre de la pauvreté et que toutes les familles sont en mesure de prendre soin de leurs enfants et, si besoin est, de les confier à une garderie. Les politiques et subventions gouvernementales en matière de garderies ne devraient pas favoriser l'une ou l'autre forme de garde d'enfants. Les prestations gouvernementales en matière de garde d'enfants, y compris la garde d'un enfant à domicile, devraient aller directement aux parents qui pourraient toucher de diverses manières l'argent qui leur est dû.

Nous demandons que le Comité recommande au gouvernement d'adopter, dans son prochain budget, des mesures fiscales permettant aux parents de fournir à leurs enfants des soins de